

Procès Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 13 mars 2023 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. *Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.*
2. *Approbation de l'ordre du jour.*
3. *Approbation des procès-verbaux :*
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 décembre 2022
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 décembre 2022
4. *Informations du Bureau.*
5. *Election du scrutateur du Centre, en remplacement de Mme M. Gringeri*
6. *Présentation du Master Plan Plavaux-Perraires par le Bureau Bonnard et Woeffray*
- ~~7. *Présentation de Chablais Région dans le cadre de la promotion économique*~~
7. *Courrier du service des affaires intérieures et communales du canton*
8. *Constitution d'une commission chargée d'examiner la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire*
9. *Motion :*
 - [Règlement communal pour l'usage de droit du sol](#)
10. *Postulat :*
 - [Un plan de développement régional pour notre promotion économique](#)
11. *Interpellations :*
 - 11.1 [Cartographie des sites pollués](#)
 - 11.2 [Souffleurs de feuilles mortes : quels bénéfices pour quelles nuisances ?](#)
 - 11.3 [Jardins de pierre](#)
12. *Informations du Conseil municipal.*
13. *Questions.*
14. *Divers.*

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président, ouvre la séance à 19h02. Il salue les personnes présentes.

Personnes excusées CG : Mme Tissières Isabel (PS), M. Vannay Damien (UDC), Mme Sprutta Emma (PLR)

Personne en retard : M. Gollut Emmanuel (arrivée env. 19h20), M. Birbaum Thomas (arrivée env. 19h29).

Personnes excusées CM : néant

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.

42 personnes présentes, 3 personnes excusées. **Le quorum est atteint.**

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président indique avoir été informé le 28 février par M Bérard Emmanuel, chef de service, que le CM se voit contraint de reporter à une date ultérieure le point 7 « Présentation de Chablais-Région dans le cadre de la promotion économique ».

M Joris Lionel (Le Centre), propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet concernant « Courrier du service des affaires intérieures et communales du canton », à la suite de l'amendement du CG du budget de MobiChablais. L'ajout est accepté.

M. Sotillo indique que ce point sera le point 7 en remplacement de la présentation de MobiChablais qui est reportée.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 décembre 2022.

Mme Delarze Madeleine (PS) soulève quelques erreurs : « Monsieur » au lieu de « Madame » à plusieurs reprises.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) soulève une erreur indiquant « Mme Métrailler Marie transmet les remarques du PS concernant le budget », au lieu de « Mme Métrailler Marie transmet les remarques du Centre concernant le budget »,

Le PV décisionnel est corrigé et transmis à l'administration.

Le procès-verbal décisionnel corrigé est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 décembre 2022.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) indique qu'elle n'a pas dit « indiscutable », mais « discutable » dans son intervention. Le PV mot-à-mot est modifié.

Le procès-verbal mot-à-mot corrigé est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M. Sotillo annonce que le bureau s'est réuni pour mettre à jour la directive 2014 du CG. La directive modifiée a été présentée à la COGEST et sera proposée au CG lors du prochain plénum ou lors de celui de septembre.

La commission Ad'hoc, votée au dernier plénum, pour la modification du règlement du conseil général en lien avec le PV mot-à-mot a été constituée le mardi 28 février 2023. M. Vanay Guillaume en est le président.

Le président indique que lors de la dernière séance de budget, certaines zones grises ont été mise en évidence. Le CG avait pris la décision de voté un amendement d'une rubrique liée en lien avec MobiChablais. Le CM n'avait pas accepté cette décision et a interpellé le conseil d'état le 22 décembre par écrit pour une prise de position sur la décision prise par le législatif. Le 1^{er} février, le conseil d'état a répondu « ne pas prendre position sur la légalité ou non d'un amendement au sein du législatif ». Le conseil d'état précise que le CM et le CG peuvent demander un avis de droit. Par suite de cette réponse, le CM a décidé d'accepter la décision du CG et lui soumettra une demande de crédit supplémentaire à la rubrique 6230.36.30 lors du plénum de juin 2023, une fois que toutes les informations sur les comptes 2022 de MobiChablais auront été données.

De ce fait, le bureau a mandaté la COGEST pour transmettre un rapport au CG pour le plénum de juin concernant les comptes MobiChablais 2022, ceci en collaboration avec la direction de MobiChablais.

Le bureau a décidé, à la suite du retour d'information des chefs de groupes, de ne pas mettre en place d'adresses mails pour les conseillères et conseillers généraux.

Le Président indique avoir été informé que la cheffe de groupe Mme Tissières Isabel (PS) ne peut pas continuer son mandat au sein du bureau pour des raisons professionnelles. Elle est remplacée par M. Clivaz Cherryl (PS).

5. Election du scrutateur du Centre, en remplacement de Mme M. Gringeri:

Mme Métrailler Marie (Le Centre) informe que Le Centre a désigné comme scrutateur M. Hauri Serge à la suite de la démission de Mme Gringeri Maria (Le Centre).

Pas de remarques du CG.

M. Hauri Serge est élu tacitement au poste de scrutateur.

6. Présentation du Master Plan Plavaux-Perraires par le Bureau Bonnard et Woeffray

M Turin Olivier, président du CM, introduit la présentation en expliquant ce qu'est un master plan et son objectif.

Mme Bonnard Geneviève et M. Barindelli Vincent, du bureau Bonnard et Woeffray, présentent le projet.

Diverses questions du CG et réponses du CM et du bureau d'étude.

Intervenants du CG :

- M. Ruiz Noé (Le Centre)
- Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s)
- Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s)
- M. Clivaz Cherryl (PS)
- M. Gex-Fabry Romain (UDC)
- M. Birbaum Thomas (PLR)
- Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s)

Réponses :

- M. Turin Olivier (CM)
- Mme Knubel Natércia (CM)
- M. Turin Alexis (CM)

- M Barindelli Vincent (B+W)
- Mme Bonnard Geneviève (B+W)

Pause de 10 minutes.

7. Courrier du service des affaires intérieures et communales du canton

M. Joris Lionel (Le Centre) rappelle l'historique de la situation.

Le Centre demande au CM de répondre aux questions posées dans le courrier reçu du service des affaires intérieures et communales.

M. Turin Olivier, Président du CM, indique que par soucis d'apaisement, le CM prévoyait de se soumettre à la décision du CG et de proposer un crédit supplémentaire au budget lors du prochain plénum, et de ne pas donner suite à la lettre du SAIC. Il ajoute que si le CG le demande, le CM est disposé à aller au bout de la démarche et à répondre aux questions posées par le SAIC.

M. Birbaum Thomas (PLR) remercie le CM de respecter le vote du CG. Il demande au CM de prévoir dans le budget un montant en cas de manque (« manquo »). Il demande comment cela se déroulera-t-il la prochaine fois que le CG votera un amendement au budget sur des rubrique avec des conventions tarifaire (ex : police, service du feu). Il demande que ce point soit débattu au sein de la COGEST.

M. Turin Olivier valide le fait que c'est à la COGEST de répondre à ces questions en collaboration avec le CM.

8. Constitution d'une commission chargée d'examiner la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

Mme Chervaz Véronique (CM) présente le dossier.

M. Gex-Fabry Romain (UDC) indique que si le règlement est modifié, le règlement doit être soumis au conseil d'état. Il demande en fonction des délais que cela implique, comment la situation sera gérée par rapport aux contrats qui devront être signés en juin.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique qu'un avenant sera indiqué dans les contrats mentionnant « avec l'accord du conseil d'état ».

Vote : Accepté à l'unanimité

Le Président demande aux chefs de groupe de lui transmettre par mail les noms des commissaires proposés dans la semaine qui suit.

9. Motion

- [Règlement communal pour l'usage de droit du sol](#)

M. Clivaz Cherryl (PS) présente sa motion. Il précise que la motion concerne uniquement la fourniture d'énergie, et ne concerne pas les autres cas gérés par le droit du sol (fouille, échafaudage, marché, etc..).

M. Turin Olivier (CM) indique que la convention fait office de règlement car elle a été validée par l'assemblée primaire en 2010. Le CM considère qu'il n'est pas pertinent d'élaborer un tel règlement tant que la convention est en vigueur, soit **jusqu'en 2037**. Il indique que si l'on procède au changement demandé, cela impactera les autres énergies (Gaz, chauffage à distance). Cela rapportera environ 1millions de plus à la commune, mais cela grèvera la capacité des ménages. Le CM combat la motion.

M. Doval Manuel (PLR) indique que le changement de règlement augmente le prix des autres énergies, et les coûts se répercutent sur les consommateurs. Le PLR combat la motion.

M. Gex-Fabry Romain (UDC) indique que l'UDC combat la motion pour les mêmes raisons qu'indiqués précédemment.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) propose au dépositaire de convertir la motion en postulat ou en interpellation, car moins contraignant.

M. Clivaz Cherryl (PS) indique qu'il est d'accord de modifier la motion en postulat, mais l'objectif est d'arriver avec un avis juridique précis pour savoir si la convention peut être modifiée. Il rappelle qu'en l'état actuel, le CG ne peut absolument rien faire sur la perception de la taxe.

M. Sotillo José, Président du CG, propose au CG de modifier la motion en postulat. Pas de remarque du CG.

Suspension de séance de 3 minutes pour permettre l'adaptation du texte en postulat.

La motion est transformée en postulat avec la conclusion suivante :

« Par le présent postulat, il est requis du conseil municipal une étude pour reconsidérer l'article 6 concernant la convention pour la perception de l'indemnité pour usage du droit du sol et la faisabilité en remplacement d'un éventuel règlement l'usage des droits du sol pour la fourniture d'énergie. »

M. Turin Olivier (CM) indique que le CM a pris note du postulat. Il remercie Le Centre d'avoir fait la proposition de changer la motion en postulat. Le CM ne combat pas le postulat.

Vote : 38 pour, 0 contre, 3 abstentions

Le postulat modifié est accepté.

10. Postulat :

- [Un plan de développement régional pour notre promotion économique](#)

M. Birbaum Thomas (PLR) présente le postulat.

M. Vieux Mikael (CM) indique que le CM combat le postulat. Il précise que dans le cadre des mesures d'accompagnements du projet « Rhône 3 », il y avait eu des discussions et réflexions similaires avec les producteurs, mais qu'il n'y avait pas eu d'intérêts de la part des producteurs.

M. Angst Stéphane (UDC) indique qu'en discutant avec les autres maraichers de la commune en début de semaine, il en ressort que les agriculteurs ne trouvent pas d'intérêt dans un PDR au vu du type de culture sur la commune.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique soutenir le postulat, si la conclusion du postulat est modifiée en incluant tous les producteurs, et pas seulement les maraichers.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique que par suite des informations données par le CM et M Angst Stéphane, Les Vert-e-s combattent le postulat.

M. Gollut Emmanuel (Le Centre) demande, au vu des informations données par le CM et M. Angst Stéphane, s'il ne serait pas judicieux de retirer le postulat.

M. Vieux Mikael (CM) indique que des travaux sont en cours par un bureau pour établir un rapport concernant les besoins des producteurs afin de les soutenir et de les aider. Ce rapport sera plus large que seulement un PDR.

M. Birbaum Thomas (PLR) indique accepter de modifier la conclusion de son postulat en retirant le mot « maraichères » de la conclusion du postulat, et que le PLR maintient le postulat.

La conclusion du postulat est modifiée.

Vote : 14 pour, 23 contre, 4 abstentions

Le postulat est refusé.

11. Interpellations :

11.1 [Cartographie des sites pollués](#)

M. Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation déposée au nom de l'ATA.

M. Turin Alexis (CM) indique que la gestion des sites pollués incombe au canton, et que le canton doit informer les propriétaires. Il indique que le CM ne veut pas faire un doublon en maintenant un cadastre en parallèle de celui maintenu par le canton.

M. Clivaz Cherryl (PS) précise qu'il ne faut pas maintenir un double cadastre, mais peut être simplement mettre sur le site web de la commune les liens vers le site du canton.

11.2 [Souffleurs de feuilles mortes : quels bénéfices pour quelles nuisances ?](#)

M. Morisod Florent (Les Vert-e-s) présente son interpellation.

M. Planchamp Jean-Luc (CM) répond aux questions.

M. Morisod Florent (Les Vert-e-s) remercie le CM pour les réponses données.

11.3 [Jardins de pierre](#)

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) présente son interpellation.

M. Turin Alexis (CM) indique que le CM est conscient des enjeux du réchauffement climatique, des îlots de chaleurs et de la biodiversité, mais ne prévoit pas d'interdire les jardins de pierres. Il ajoute que dans son nouveau règlement des constructions, un indice de surfaces vertes minimum est imposé pour les nouvelles constructions.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) remercie le CM pour sa réponse. Elle est moyennement satisfaite de la réponse et est déçue que la commune n'aille pas plus loin dans la démarche et n'entreprene pas plus d'actions concrètes.

Le temps de 3h de la séance étant atteint, le président fait voter la prolongation de la séance.

La prolongation de séance est acceptée à l'unanimité.

12. Informations du Conseil municipal.

M. Turin Olivier (CM) informe que les objectifs 2023 de la Municipalité sont consultables sur le site internet de la commune.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique qu'environ 200 cartes incitatives MobiChablais ont été vendues à ce jour.

M. Planchamp Jean-Luc (CM) répond à la question de M Zürcher Cédric (PLR) posée lors du dernier plénum. La signalisation de l'accès à la déchetterie d'Illarsaz est en ordre. L'accès à la déchetterie fait partie de la catégorie « riverains autorisés ».

Mme Chervaz Véronique (CM) donne quelques informations concernant les projets en cours pour des fresques réalisées par des élèves de la commune. Ces informations font suite à la question posée par M Gollut Emmanuel lors du dernier plénum au sujet de la façade de la salle de gym du Corbier côté sud.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que dans le cadre du budget 2023, le CM avait proposé de changer le système de distribution de matériel dans le cadre de la gratuité de l'école. Elle informe que le nouveau système sera mis en œuvre par une nouvelle directive interne, et non par la modification du règlement des chères familles. Ce sera une année test.

13. Questions.

M. Gex-Fabry Romain (UDC), pour faire suite à sa question du dernier plénum de décembre, il demande qu'en est-il de la situation concernant les horaires des cars postaux desservant Les Neyres.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que les horaires sont à nouveau les mêmes qu'auparavant. Elle ajoute que le CM a étudié des solutions alternatives du type de transporteur privé, mais que cela ne résout pas le problème du temps de pause pour manger. Par contre, pour les élèves de 1H et 2H, il est prévu cette année que tous les enfants soient scolarisés aux Perraires, pour simplifier la gestion des transports.

M. Birbaum Thomas (PLR) pose 4 questions :

Chablais agglo : Est-il possible d'avoir une présentation des projets sur la commune ?

Dimensionnement du nombre de place de parc à la Charmaie : À la suite de l'utilisation récente de la cour d'école comme parking, est-ce que le nombre de place de parking de la Charmaie est-il sous-dimensionné ?

Adaptation des arrêts TPC pour la mobilité réduite : Est-ce qu'ils seront tous adaptés à la mobilité réduite et à quelle échéance ?

Adaptation de l'indexation voté par le CG lors du dernier plénum : Le CM avait menacé d'invalider la décision si le taux de 170% était voté par le CG. Il demande quelle est la situation, et si le CM va systématiquement menacer de faire invalider les décisions du CG, si celles-ci ne vont pas dans le sens du CM.

M. Turin Olivier (CM) répond :

Chablais Agglo : Oui il sera prévu de présenter les projets du PA5 au CG.

Adaptation des arrêts TPC pour la mobilité réduite : Oui, cela est prévu.

Adaptation de l'indexation voté par le CG lors du dernier plénum : Il s'était renseigné auprès du service des contributions et d'autres personnes, et que les informations reçues étaient erronées. Cela explique pourquoi le CM avait menacé d'invalider la décision du CG lors du dernier plénum. Après avoir reçu les informations correctes, il indique que le CM ne fera plus opposition au CG concernant la fixation du taux d'indexation.

M. Planchamp Jean-Luc (CM) répond :

Dimensionnement du nombre de place de parc à la Charmaie : Le nombre de places de parcs est correctement dimensionné. Il y a eu une situation exceptionnelle demandant l'ouverture de la cour d'école pour étendre le nombre de place de parc, mais cela reste une exception. Lors de cet événement, il y avait eu 140 inscriptions au lieu de 60 habituellement, ce qui n'était pas prévu.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) demande si la commune a une assurance contre les cyber-attaques.

M. Turin Olivier (CM) : Non, la commune n'a pas d'assurance de ce genre.

M. Ruiz Noé (Le Centre). Demande sous quels critères et qui ordonne la fermeture des terrains de foot en fonction des conditions météorologiques.

M. Planchamp Jean-Luc (CM) indique que ce sujet sera traité lundi prochain en séance du CM.

Mme Knubel Naterica (CM) indique qu'il y a une procédure claire. Un employé communal avec une personne du foot décident en concertation de la fermeture ou non des terrains.

M. Clivaz Cherryl (PS). En citant un article du Nouvelliste concernant la déconstruction de Tamoil, il demande si la commune à un accord financier ou une convention financière signée avec Tamoil, et si oui, quelles en sont les teneurs, étant donné que la COGEST n'en a pas connaissance.

M. Turin Olivier (CM) indique qu'il y a une participation de 80'000 CHF votée au dernier budget, mais que ce montant n'est pas prévu pour le démantèlement des citernes, mais pour le plan des équipements de la zone.

M. Clivaz Cherryl (PS) demande comment est utilisé le biogaz produit par step ? Est-il revendu ou utilisé pour répondre à la propre consommation de la step ?

M. Vieux Mikael (CM) indique que le gaz est revendu au réseau (Holdigaz).

M. Clivaz Cherryl (PS) demande à quel prix est revendu le gaz.

M. Vieux Mikael (CM) n'a pas de chiffre précis à donner.

M. Clivaz Cherryl (PS) demande à M Turin Alexis du CM, concernant les objectifs 2023 de la municipalité, à quoi correspond « Mise à l'enquête du patrimoine bâti dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ ».

M. Turin Alexis (CM) indique que c'est pour donner suite au postulat du CG sur l'inventaire du patrimoine bâti. Il décrit le déroulement de la procédure.

M. Clivaz Cherryl (PS) demande à quoi est dû la dégradation rapide du goudron de la route cantonale RC302 au niveau du passage à piéton devant le Volg et à d'autre endroit de cette route direction Vionnaz, étant donné que la route a été refaite récemment.

M. Turin Olivier (CM) indique que le revêtement choisi est « phono absorbant », et qu'en raison des contraintes de freinage et d'accélération des véhicules à certains endroits, une usure précoce du revêtement est constatée. Une séance avec le service des routes cantonales a eu lieu la semaine précédente. Le service des routes est conscient de la situation et va prendre des mesures, peut-être la suppression du revêtement « phono-absorbant ».

14. Divers

Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) apporte une précision en indiquant la différence en « jardin de pierre » et « tas de cailloux » (appelé des murgiers) qui ont pour but d'augmenter la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h29.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE



M José Sotillo



M Christophe Brendle